Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20250523-2025-03-01-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

Délibération n°2025/03/01

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE — ARRONDISSEMENT D'USSEL

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

Le **23 mai deux mille vingt-cinq,** à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc).

Secrétaire de séance : LAPORTE Patrick.

Date d'envoi de la convocation : 9 mai 2025.

Objet : Acquisition de deux biens immobiliers sis « Place de l'église ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de Madame SENENTE Emilie et Monsieur COUTURE Julien en date du 26 avril 2025 précisant leur accord pour un prix de cession de 60 000 € net vendeur de l'immeuble situé au 12 place de l'Église, parcelle AD 38, et du local situé à l'arrière, dans la ruelle du Puits, parcelle AD 36.

Vu le courrier de Monsieur PAUPARD Guy en date du 5 avril 2025 précisant son accord pour un prix de cession de 10 000 € net vendeur de l'immeuble situé au 10 place de l'Église, parcelle AD 39.

Considérant que la commune a racheté une licence IV, le 22 mars 2024, délibération n°2024-02-06, et qu'il convient de l'utiliser.

Monsieur le maire expose le projet d'acquisition de deux bâtiments situés au 10 et au 12 place de l'église afin de créer un café restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'acquisition par la commune de l'immeuble, sis 12 place de l'église, parcelle AD 38, et son annexe, ruelle du Puits, parcelle AD 36, appartenant à Monsieur COUTURE Julien et Madame SENENTE Emilie, pour un montant de 60 000 €, auquel s'ajoutent les frais relatifs à cette acquisition ;
- Approuve l'acquisition par la commune de l'immeuble, sis 10 place de l'église, parcelle AD 39, appartenant à Monsieur PAUPARD Guy, pour un montant de 10 000 €, auquel s'ajoutent les frais relatifs à cette acquisition ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition des immeubles et à procéder à ces acquisitions par actes notarié ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès de l'Etat, d'autres collectivités territoriales ou établissements publics ;

Résultats du vote : **Pour : 8** **Contre : 2** **Abstensions : 0**

La délibération est adoptée.

Extrait certifié conforme,
Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE

MAIRIE DE LAMAZIERE-BASSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
19160 (Corrèze)

Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20250523-2025-03-01-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025